



**Picardie Verte**  
Communauté de Communes

# Redevance Spéciale

*de Picardie Verte*

Informations

**Vous êtes  
un nouveau  
professionnel  
en Picardie Verte,  
vous êtes peut-être  
soumis à la redevance  
spéciale.**



# Redevance Spéciale

## de Picardie Verte

### C'est quoi ?

La redevance spéciale est une taxe qui permet de financer la collecte et le traitement des déchets non-recyclables présentés à la collecte hebdomadaire en porte à porte.

### Pourquoi ?

La redevance spéciale permet une meilleure gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères puisque le montant acquitté par les professionnels dépend du volume de déchets produits.

### Est-ce que je suis concerné ?

En tant que professionnel du territoire, si vous produisez **plus de 240 litres de déchets non-recyclables par semaine**, vous êtes soumis au paiement de la redevance spéciale.

Prenez alors contact avec le service déchets de la Communauté de Communes de la Picardie Verte afin d'établir une convention précisant le volume de déchets produits par semaine et évaluant le montant forfaitaire restant à votre charge. Un ou plusieurs autocollants à apposer sur vos conteneurs à déchets vous seront remis dès réception de votre convention.



---

### Astuce :

#### Faites des économies avec le tri !

Le volume pris en compte pour le calcul de la redevance spéciale concerne les déchets professionnels non-recyclables. Par conséquent, le respect des consignes de tri sélectif peut vous faire faire des économies importantes.